Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260331-DB_2026_062-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **trente et un mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Cristina FEUNTEUN	a donné procuration à	M. Philippe BAPTISTA SOARES
M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Pascal HERVÉ

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

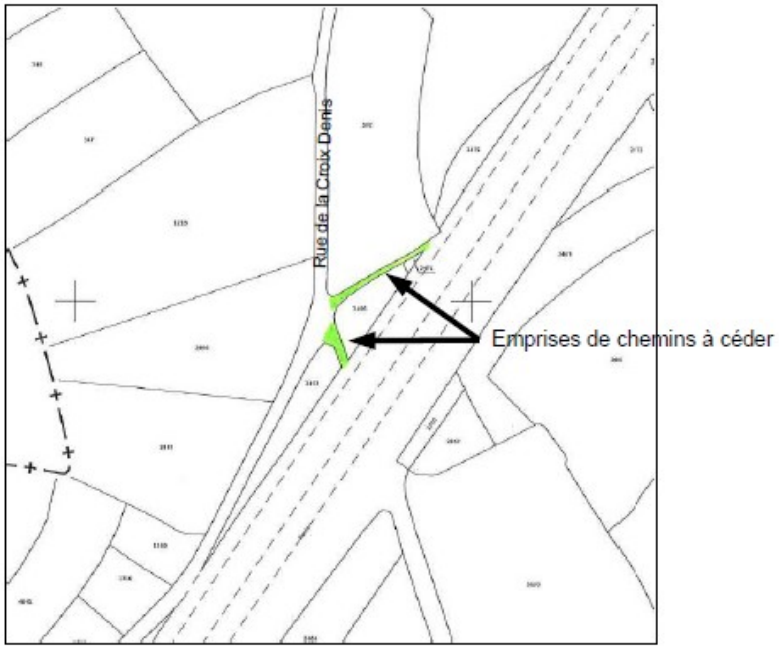
DÉLIBÉRATION N° 2026-062

Rapporteur : Philippe BAPTISTA SOARES, adjoint au Maire

OBJET : URBANISME – ALIÉNATION PARTIELLE DE CHEMINS RURAUX DANS LA ZAC EXTENSION NORD DU PARC D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES DES CHÂTELETS – SECTEUR RUE DE LA CROIX DENIS – MODALITÉS ET PRIX

Par délibération du 26 novembre 2025, dans la continuité de la procédure mise en œuvre pour l'aliénation de chemins ruraux et après enquête publique, le Conseil Municipal a approuvé l'aliénation partielle de chemins ruraux dans la ZAC Extension nord du parc d'activités économiques des Châtelets, sur le secteur rue de la Croix Denis.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260331-DB_2026_062-DE



Il est rappelé qu'il s'agit de deux portions de chemins, qui ne sont plus visibles sur le terrain mais qui figurent toujours au cadastre, situés sous les bassins de rétention des 2ème et 3ème tranches de l'extension du PAE des Châtelets, au niveau de la rue de la Croix Denis.

Il a été proposé de régulariser cette situation avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, seul propriétaire riverain des portions de chemins, l'aménagement des parcs d'activités et la gestion des espaces communs étant de sa compétence.

Une cession à l'euro symbolique lui a été proposée, les frais de géomètre et les frais d'acte étant à sa charge, et celle-ci a été acceptée.
Ce prix de cession a été confirmé par le Domaine, par un avis du 3 mars 2026.

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.161-10 et L.161-10-1, les articles R.161-25 à R.161-27 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L.134-1 et L.134-2, les articles R.134-3 à R.134-30 ;

Vu le décret N° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2025-009 du 5 février 2025 autorisant le Maire à organiser l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle des chemins ruraux dans la ZAC Extension nord du parc d'activités économiques des Châtelets sur le secteur rue de la Croix Denis ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260331-DB_2026_062-DE

Vu l'arrêté municipal N° 304/2025 du 11 septembre 2025 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet et désignant la commissaire enquêtrice ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 au 20 octobre 2025 inclus ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2025-115 du 26 novembre 2025 approuvant l'aliénation partielle des chemins ruraux dans la ZAC Extension nord du parc d'activités économiques des Châtelets sur le secteur rue de la Croix Denis ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE FIXER le prix de vente des portions de chemins ruraux situés dans la ZAC Extension nord du parc d'activités économiques des Châtelets sur le secteur rue de la Croix Denis, à l'euro symbolique ;**

- **DE CÉDER les portions de chemins ruraux concernés à Saint-Brieuc Armor Agglomération aux conditions indiquées ;**

- **D'AUTORISER Madame le Maire, ou le 1er Adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.**

A Trégueux, le 03 avril 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR